

N° 77 - bimensuel - 30 janvier 2001

Ministère
de la culture et
de la communication

3 rue de Valois
75042 Paris Cedex 01

3615 Culture
www.culture.gouv.fr

LA LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture
et de la communication

**La loi sur l'archéologie
préventive validée par le
Conseil constitutionnel**

**La réouverture du musée
Guimet**

**Le droit de prêt : les
propositions de
Catherine Tasca**

Jayavarman VII, époque Angkorienne - Cambodge - Grès, musée Guimet, © photo RMN - Uriado

ISSN 1255 - 6270

Actualité

La loi sur l'archéologie :
validée par le Conseil constitutionnel

page 3

Réouverture du musée Guimet :
Les arts asiatiques dans une nouvelle présentation

page 4

MIDEM :

Le point sur la variété française

page 7

L'éducation artistique" dans l'enseignement agricole

Une circulaire est venue renforcer ce dispositif

page 8

Droit de prêt :

Les propositions de Catherine Tasca

page 10

Cinq musées de Haute Normandie s'associent pour un étonnant voyage

page 11

Portrait

Xavier Franceschi

Rencontre avec le directeur du Centre d'art de Brétigny-sur-Orge

page 12

Directeur de la publication : Jacques Vistel
Rédacteur en chef : Jean-Paul Ciret
Rédaction : Paul-Henri Doro 01 40 15 83 65, Isabelle Assémat 01 40 15 82 95 et Michèle Arigot

Comité de rédaction : Lionel Bertinet, Jacques Bordet, René Bouvet, Adeline Boulanger-Coustou, Robert Fohr, Alain Fougeray, Nicole Gasser, Annie Gay-Waver, Anne Laborde, Philippe Larollière, Martine Lehmans, Vincent Lorenzini

Crédits photographiques : Farida Guerdjou-Brechemier

Conception graphique : Jeanne Verdoux

Impression : Maulde et Renou

N° de commission paritaire : 1290 AD,

nouvelle série

Tirage : 36 000 exemplaires

2 F le numéro

Pour recevoir la lettre d'information :

Adresser une demande écrite au DIC,
Ministère de la culture et de la communication
3 rue de Valois, 75042 Paris cedex 01
Fax : 01 40 15 81 72, Minitel : 3615 Culture,
internet : <http://www.culture.gouv.fr>



Vœux 2001 : PERMANENCE ET INNOVATION



Catherine Tasca et Michel Duffour lors de la cérémonie des vœux à la presse
© photo Farida Brechemier Guerdjou

En présentant leurs vœux à la presse, le 9 janvier dernier, Catherine Tasca et Michel Duffour ont dressé un bilan de leur action depuis leur prise de fonction en insistant plus particulièrement sur le très important travail législatif accompli au cours de l'année 2000 avec l'adoption de la loi sur l'audiovisuel, la loi sur l'archéologie préventive, la loi sur la protection des trésors nationaux et celle sur les enchères publiques.

Annonçant le centième anniversaire de la naissance d'André Malraux, Catherine Tasca a indiqué que «c'était une occasion d'approfondir la réflexion sur le devenir de la politique culturelle.» En effet, si les missions fixées par André Malraux demeurent d'actualité, les conditions de leur mise en œuvre ont profondément changé.

Les missions permanentes du ministère de la culture

«Nous avons surtout depuis 20 ans, a poursuivi la ministre, accru l'offre culturelle de façon considérable en multipliant les lieux de diffusion et de production alors que dans le même temps la multiplication des chaînes de télévision et l'Internet apportent au domicile même un flot permanent d'images. La concurrence entre les offres culturelles est donc devenue plus

forte et conduit nécessairement chaque discipline artistique à se repositionner. Certaines se transforment du dedans, je pense à tous les arts visuels qui sont profondément transformés par ces mutations technologiques. D'autres sont conduites à réviser sérieusement leur rapport au public. Je tire de ce constat évident deux principes qui guident mes projets pour l'avenir : il nous faut d'abord poursuivre et amplifier le travail de rénovation et de modernisation de nos institutions culturelles, pour leur permettre justement de relever le défi des nouvelles concurrences, et surtout des attentes nouvelles des créateurs et des publics.»

Et de citer quelques uns des chantiers en cours : l'inauguration du musée Guimet rénové; le projet de Bercy, consacré au cinéma ; la création à Marseille d'un musée des civilisations européennes et méditerranéennes et la création à Chaillot de la cité de l'Architecture et du Patrimoine. Mais toutes ces institutions nouvelles n'ont de sens que si elles permettent de gagner le pari d'un public renouvelé.

« Si la fréquentation des œuvres dépend bien du désir de chacun, a repris Catherine Tasca, il est de notre responsabilité d'en créer les conditions. La télévision a un rôle important à y jouer. C'est

l'un des enjeux des discussions actuelles autour des contrats d'objectifs et de moyens. Renforcer les médiations culturelles, c'est également la finalité de la nouvelle politique d'éducation artistique que nous allons conduire avec le ministère de l'Éducation nationale. »

Les rendez-vous de l'année 2001 Catherine Tasca a également présenté deux grands rendez-vous de l'année 2001 : « **le centenaire de la loi de 1901 sur la liberté d'association** qui nous permettra de mieux faire connaître leurs réalisations notamment dans la vie musicale ou dans le secteur de la sauvegarde de notre patrimoine » et **l'année du cirque** dont les manifestations se dérouleront de juin 2001 à juin 2002.

MARCEL BOZONNET À LA TÊTE DE LA COMÉDIE-FRANÇAISE

Catherine Tasca a annoncé sa décision de proposer au gouvernement la nomination au poste d'Administrateur général de la Comédie Française, Marcel Bozonnet. Il prendra ses fonctions en août 2001 et pourra d'ici là préparer les modalités de la succession et participer à l'élaboration de la prochaine saison avec Jean-Pierre Miquel. Metteur en scène de théâtre et d'opéra, Marcel Bozonnet dirige le Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique depuis 1993.

LA LOI SUR L'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE

vient d'être validée par le Conseil Constitutionnel



Place Camille Jullian © photo Marc Gauthier 16 APA

Le Conseil Constitutionnel vient de valider la loi relative à l'archéologie préventive, qui avait été votée par le Parlement le 20 décembre dernier.

L'objectif de cette loi était de refonder une législation devenue inadaptée : la loi de 1941. L'accroissement des travaux publics et privés succédant à la reconstruction de l'après guerre a, en effet, profondément remanié sols et sous-sols. La communauté scientifique et plus généralement les citoyens soucieux de la conservation du patrimoine se sont alors inquiétés de la disparition accélérée des témoignages archéologiques.

Les dispositions de cette nouvelle loi s'appuient sur un ensemble de consultations effec-

tuées par la Dapa depuis 3 ans et sur les orientations dégagées par le rapport remis en novembre 1998 au ministre de la Culture et de la Communication par Jean-Paul Demoule, archéologue et professeur d'Université, Bernard Pêcheur, Conseiller d'Etat et Bernard Poignant, maire de Quimper.

C'est Michel Duffour qui a conduit pour le gouvernement les débats devant les deux assemblées. La loi s'organise autour de cinq grands principes:

>> une définition de l'archéologie préventive et du rôle de l'Etat, garant de l'équilibre entre la préservation du patrimoine et les intérêts économiques. En particulier, les services de l'Etat dressent et mettent à jour la carte archéologique nationale et prescrivent les mesures visant à

la détection, à la conservation ou à la sauvegarde par l'étude scientifique du patrimoine archéologique.

>> la création d'un établissement public national à caractère administratif pour les diagnostics et opérations de fouilles d'archéologie préventive. Cet établissement sera placé sous la double tutelle du ministère de la Culture et du ministère de la Recherche.

>> la mise en place d'une redevance à caractère forfaitaire pour le financement par les aménageurs des diagnostics préalables et des opérations de fouilles.

>> le droit de garde pour l'Etat ou l'établissement public d'une durée maximum de 5 ans des vestiges mobiliers à des fins de publications scientifiques.

>> la possibilité de récompense des inventeurs de vestiges immobiliers qui seront associés à une éventuelle exploitation commerciale.

L'opposition parlementaire avait déposé plusieurs recours devant le Conseil Constitutionnel contestant en particulier la création d'un établissement public ayant le monopole des opérations de fouilles préventives arguant notamment d'une atteinte à la liberté d'entreprendre. Dans son avis rendu le 16 janvier, le Conseil Constitutionnel a rejeté l'ensemble des moyens présentés en appui du recours.

EXTRAITS DE LA DECISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

>> Sur l'établissement public :

« (...) l'établissement public national chargé des diagnostics et opérations de fouilles d'archéologie préventive constitue, au sens de l'article 34 de la Constitution, à lui seul une catégorie particulière d'établissement public sans équivalent avec les catégories d'établissements publics existantes. »

>> Sur la redevance :

« la loi déferée ne méconnaît pas les règles [de finances publiques] dès lors qu'elle ne permet pas qu'il soit fait face aux charges qu'elle implique sans qu'au préalable les crédits qui s'avèreraient nécessaires aient été prévus, évalués et autorisés par par la loi de finances de l'année, modifiée, le cas échéant par une loi de finances rectificative »

« (...) en chargeant l'établissement public d'arrêter le montant de la redevance dans le cadre ainsi défini, le législateur a pleinement exercé sa compétence »

>> Sur l'atteinte à la liberté d'entreprendre :

« l'archéologie préventive relève de missions de service public, est partie intégrante de l'archéologie (...). En conséquence, eu égard à l'intérêt général de l'objectif qu'il s'est assigné et des modalités qu'il a choisies pour le poursuivre, le législateur a légitimement pu doter l'établissement public national créé par l'article 4 de droits exclusifs s'agissant de l'exécution des opérations de diagnostics et de fouilles d'archéologie préventive »

Le Conseil Constitutionnel a décidé de déclarer conforme à la Constitution les articles 1 à 9 de la loi sur l'archéologie préventive.

Extraits de la décision n°2000-439 DC du Conseil Constitutionnel du 16 janvier 2001.

LA RÉOUVERTURE DU MUSÉE GUIMET

Nouvel écrin pour les arts asiatiques



détail d'un vase Meiping, Chine du sud
musée Guimet, photo RMN - Lambert

Avec la réouverture du musée Guimet, le programme de rénovation des musées de France marque une nouvelle étape et compte un nouveau succès. Le «nouveau» Guimet été inauguré le 15 janvier dernier par Jacques Chirac en présence de Catherine Tasca et de Michel Duffour.

Inauguré en 1889, le musée Guimet avait vieilli au fil du temps et n'offrait plus de bonnes conditions de conservation et de présentation de ses collections prestigieuses. De nombreuses réfections avaient été réalisées pour accueillir les collections sans cesse grandissantes. Elles avaient fait perdre au bâtiment de Jules Chatron la clarté de ses volumes et l'évidence de ses circuits de circulation. L'objectif premier des architectes Henri et Bruno Gaudin, choisis à l'issue d'une consultation sur étude de définition à la fin de l'année 1992, a donc été de redonner au bâtiment son intégrité et de retrouver ses qualités architecturales d'origine.

UNE COMPRÉHENSION GLOBALE DES CIVILISATIONS ASIATIQUES

L'étroite collaboration établie entre les conservateurs et les architectes, accordés sur le projet muséographique, a permis de substituer à une accumulation d'espaces clos sur eux-mêmes un espace d'ensemble plus cohérent et permettant une compréhension globale des civilisations asiatiques.

Les nouvelles salles d'exposition - toutes en relation les unes avec les autres - permettent aux remarquables collections de l'établissement de mieux s'articuler entre elles et de trouver une nouvelle respiration.

Des nombreuses œuvres majeures récemment acquises ou entrées par donations ainsi que des œuvres restaurées - parmi lesquelles des ensembles monumentaux du Cambodge et d'Afghanistan - sont venues enrichir la présentation et en modifient sensiblement l'esprit. La place particulière donnée à des arts considérés comme majeurs en Asie mais qui étaient à peine évoqués précédemment, comme la calligraphie, la peinture, l'orfèvrerie ou le textile, contribue également à donner au visiteur le sentiment de découvrir un musée bien différent de celui qu'il avait pu connaître dans le passé.

DE NOUVEAUX ESPACES POUR LA CONSERVATION, LA RECHERCHE ET L'ACCUEIL DU PUBLIC

Les travaux ont permis de doter le nouveau musée de vastes réserves (deux niveaux ont été créés en sous-sol) et d'espaces agrandis et modernisés pour la conservation, la recherche et l'accueil du public. D'importants espaces, qui jusqu'alors faisaient défaut, ont notamment été créés au rez-de-jardin pour le service d'action culturelle et les ateliers. Ainsi agrandi et modernisé, le nouveau musée Guimet répondra mieux aux attentes du public et manifesterà avec plus d'éclat, dans le prestigieux tissu des musées parisiens, l'importance que notre pays accorde aux civilisations asiatiques.

NOUVEL AMÉNAGEMENT DES ESPACES

Le grand escalier central - qui avait été démolì alors qu'il constituait le poumon de l'établissement et permettait, dès l'entrée une compréhension verticale du bâtiment - a été reconstruit. Cet escalier dessert désormais quatre niveaux depuis le rez-de-jardin (niveau intermédiaire entre rez-de-chaussée et niveau 1)

- l'accueil et les salles d'expositions permanentes du rez-de-chaussée ;
 - les salles d'expositions permanentes des premier et deuxième étages ;
 - la conservation au troisième étage ;
 - les salles d'expositions temporaires, et l'auditorium au rez-de-jardin.
- Au rez-de-chaussée le nouvel espace d'accueil s'ouvre désormais, à droite, sur la nouvelle bibliothèque et, à gauche, sur la librairie, et a retrouvé son éclairage zénithal d'origine.
- Au rez-de-jardin, l'auditorium, qui offre dorénavant 282 places, a été complètement réorganisé et équipé de nouvelles installations techniques pour le théâtre, la danse et le cinéma.
- Au même niveau, la nouvelle salle d'exposition temporaire (d'une superficie de plus de 600 m²) a été conçue pour s'adapter avec souplesse aux projets les plus divers, et notamment à la présentation d'expositions-dossiers.

LA NOUVELLE PRÉSENTATION DES COLLECTIONS

Le nouvel aménagement des espaces a permis de développer un nouveau circuit muséographique, selon une logique géographique et chronologique, dans des salles à nouveau baignées de lumière naturelle. Ce circuit s'articule comme suit :

- >> au rez-de-chaussée : le monde indianisé ;
 - >> au premier étage la Chine (de la préhistoire aux Tang) et la route de la soie ;
 - >> Au deuxième étage la Chine des lettrés, le Japon et la Corée.
- Ainsi conçu, il permet de mieux comprendre les grands phénomènes « transasiatiques », tels que la diffusion des formes religieuses indiennes par la route de la soie et par les voies maritimes, ou bien le vaste phénomène du rayonnement de la civilisation chinoise dans tout l'Extrême-Orient,

Le gain d'espace obtenu - 500 m² supplémentaires pour les collections permanentes - permet de mieux mettre les œuvres en valeur et d'offrir sur elles un nouveau regard. « L'objectif, ainsi que le souligne Jean-François Jarrige, directeur de l'établissement, n'a jamais été de montrer plus, mais de montrer mieux. » Dans le souci de donner une vision la plus complète possible des différents arts d'Asie, un

rééquilibrage très marqué des espaces a été effectué en faveur de certains pays, comme le Japon ou surtout la Corée dont le musée conserve de riches collections. Les témoins de la créativité des différentes époques, autrefois séparés, ont été réunis : les divisions par techniques (objets de métal, de céramique ou bien œuvres sculptées, etc.), très présentes dans les anciennes présentations, ont été considérablement atténuées.

QUELQUES POINTS FORTS DE LA NOUVELLE PRÉSENTATION

La grande salle d'art khmer : véritable cœur du musée, la grande salle d'art khmer, baignant dans la lumière naturelle, accueille le public et introduit à la visite. L'ensemble du musée - et des voyages auxquels il invite - semble converger vers cette grande salle où la présentation des pièces a été entièrement revue pour mieux les mettre en valeur.

Les arts décoratifs de l'Inde : au premier étage, se trouve désormais révélée toute la richesse des arts décoratifs de l'Inde (textiles, costumes, bijoux et objets décoratifs s'échelonnant du XVI^e au XIX^e siècle) qui ont tant contribué à fasciner l'Occident dès le XVII^e siècle.

La galerie de Peinture Chinoise : au deuxième étage, est largement évoqué le monde des lettrés, des Song aux Qing, avec notamment une création par rapport au passé, celle d'une galerie de peinture chinoise, art considéré comme majeur en Chine, au même titre que la calligraphie, et qui était jusqu'alors curieusement absent du musée

Les collections du Japon : au deuxième étage également, sur la palier de gauche, les collections du Japon ont connu un déploiement d'autant plus spectaculaire que l'on a cru longtemps - bien à tort - le musée Guimet pauvre en ce domaine. La présentation, dans la rotonde aux cariatides, de l'art de la peinture et de l'estampe à la période Edo donne aux arts du Japon une place centrale à cet étage

Les grands paravents chinois, enfin, véritable point d'orgue de la visite : la présentation des grands paravents chinois, dans la rotonde, au quatrième étage. La salle s'ouvre par une galerie vitrée donnant sur une terrasse extérieure et circulaire d'où l'on peut profiter d'une vue exceptionnelle sur Paris et la Tour Eiffel.

La rénovation du musée Guimet

La rénovation du musée Guimet est l'œuvre des architectes Henri et Bruno Gaudin. Elle a coûté 350 MF (dont 40 MF financés par du mécénat) et a notamment permis une extension des surfaces utiles de 10 000 m² à près de 13 000 m².

Conduite par le ministère de la Culture et de la Communication/Direction des musées de France et le Service national des travaux, maître d'ouvrage, elle a été entamée en 1997.



Façade du musée Guimet, place d'Iéna photo Hervé Abbadie pour la DMF

« L'ASIE DES STEPPES, D'ALEXANDRE LE GRAND À GENGIS KHAN »

>> du 1^{er} février au 1^{er} avril 2001

Le musée national des Arts asiatiques présente, à l'occasion de la réouverture de l'établissement, une grande exposition intitulée « L'Asie des steppes, d'Alexandre le Grand à Gengis Khan ».

Les cent cinquante œuvres réunies (objets en or, vaisselles, tissus, ornements de chevaux, monnaies) offrent un panorama complet des arts des peuples qui ont vécu en Asie centrale, des rives de la mer Noire jusqu'au bord du fleuve Jaune, entre l'époque d'Alexandre le Grand (356-326 avant J.-C.) et celle de Gengis Khan (1176-1227). Les œuvres présentées proviennent de Russie (et notamment du musée de l'Ermitage, à Saint-Petersbourg), de Mongolie extérieure, de Chine populaire, et de plusieurs collections publiques et privées européennes.



Grand Naga
© photo Hervé Abbadie pour la DMF



Buddha protégé par le Naga
© photo RMN - Ollivier

Musée national des
Arts asiatiques-Guimet
6 place d'Iéna 75116 Paris



L'espace tactile © P. Philibert/Louvre

MUSÉE DU LOUVRE

Des nouveautés destinées aux aveugles et malvoyants

>> **Depuis le 15 décembre 2000.** Treize nouveaux moulages de sculptures ou bas-reliefs antiques ou médiévaux (parmi lesquels : *le Gladiateur Borghèse, la Vénus de Milo, la Nymphe à la coquille, Charlemagne...*) ont rejoint les moulages déjà présentés dans l'espace tactile ouvert en 1995... et une première version du site éducatif culturel (Louvre.edu), adaptée aux personnes handicapées visuelles, leur est proposée.

Une iconographie mise en relief

Cette dernière nouveauté permet, pour la première fois dans un musée, de proposer à l'utilisateur déficient visuel une iconographie mise en relief - lors de l'impression - par un système de thermogonflage. Dans un premier temps, le musée du Louvre, en co-production avec pagesjaunes édition, a mis en ligne le *mastaba d'Akhetaten* du département des Antiquités égyptiennes. D'autres thèmes seront prochainement adaptés, comme le sport dans la Grèce Antique et la guerre dans l'Orient ancien...

INTERNET

Le musée national du Moyen Âge-Thermes de Cluny ouvre son site Internet

www.musee-moyenage.fr

Le musée national du Moyen Âge-Thermes de Cluny vient d'ouvrir son site Internet, qui détaille l'histoire du musée, présente ses œuvres majeures et annonce ses manifestations. Le site permet également de s'abonner à *La lettre d'information* du musée pour recevoir par courrier électronique les nouvelles concernant la vie de l'établissement.

MUSIQUE

L'Orchestre national de Lyon offre des Concerts Expresso

>> **Les 16 et 30 mars 2001**

Avec les Concerts Expresso, l'Orchestre national de Lyon et son nouveau chef d'orchestre, David Robertson, se jouent des traditions symphoniques : les concerts sont courts et le programme est original avec des œuvres « légères » peu connues. L'heure du rendez-vous est inhabituelle : le vendredi à 12H30. Les codes qui régissent les concerts sont abolis : on applaudit quand on veut, on s'habille comme on veut... Enfin, le prix des places : l'Orchestre national de Lyon et Tati se sont associés pour proposer des places à 19,90F.

Auditorium de Lyon

Tarifs : Tati Lyon 19,90 F

Auditorium 30 F

Renseignements et réservations

Auditorium de Lyon : 04 78 95 95 95

www.tati.fr

EXPOSITION

« À l'inventaire » au musée des arts décoratifs

>> **Jusqu'au 18 février 2001**

Le musée des Arts Décoratifs expose une sélection des acquisitions qu'il a effectuées entre 1995 et 1999 : plus de 400 pièces représentatives de leurs époques ou du style de leurs créateurs, pour une vue d'ensemble des différentes manières de conjuguer utile et beau.

Union centrale des Arts Décoratifs

107-111 rue de Rivoli 75001 Paris

Tél : 01 44 55 57 50

Site Internet : www.ucad.fr

NOMINATIONS

Laurent Rabaté au cabinet de Catherine Tasca

Laurent Rabaté, conseiller référendaire à la Cour des comptes, vient d'être nommé conseiller aux affaires budgétaires et sociales au cabinet de Catherine Tasca. Né en septembre 1960, ancien élève de l'École normale supérieure, il est nommé auditeur à la cour des comptes en 1987 à sa sortie de l'ENA. Conseiller technique au cabinet de Catherine Tasca, ministre délégué chargé de la communication en 1991, il a été conseiller technique (1991-1992) auprès de Lionel Jospin au ministère de l'Éducation nationale avant d'être chargé de mission auprès de Jack Lang au ministère de l'Éducation nationale et de la culture (1992-1993). Laurent Rabaté a ensuite été secrétaire général du Comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics (1995-1997) puis conseiller du président de la Mutuelle générale de l'Éducation nationale (1997-2000.)

Martine de Boisdeffre, directeur des archives de France

Martine de Boisdeffre a été nommée le 17 janvier en conseil des ministres, directrice des Archives de France en remplacement de Philippe Béval qui a été nommé en décembre dernier, président de la Cour administrative d'appel de Bordeaux. Ancienne élève de l'École normale supérieure, Martine de Boisdeffre a été nommée auditeur au Conseil d'État en 1983 à sa sortie de l'ENA. Promue maître des requêtes en 1986, puis conseiller d'État en 1998, elle a été conseiller technique au cabinet d'Elisabeth Guigou, ministre délégué aux affaires européennes de 1990 à 1993. Secrétaire générale adjoint du Conseil d'État entre 1994 et 1995, elle est secrétaire général de cette institution depuis lors. Elle préside, depuis octobre dernier, l'Institution nationale des Invalides.

MUSIQUE FRANÇAISE : BONS RÉSULTATS À L'EXPORTATION

Catherine Tasca a abordé le 21 janvier, au MIDEM à Cannes, lors de la manifestation «France-influence», les questions qui se posaient à l'industrie musicale française : succès à l'exportation, économie de l'industrie phonographique, actions collectives d'intérêt général, réseaux numériques.

Après avoir rappelé que le succès des artistes et des productions français à l'étranger est de nature à nous rassurer, Catherine Tasca a insisté sur le fait que cette « *France forte de sa diversité qui à partir du Rap, des musiques électroniques ou d'une écoute attentive aux musiques du monde* » suppose toute une chaîne de talents mais « *s'appuie aussi sur un marché national fort : le cinquième marché du monde et l'industrie du disque y est la deuxième industrie culturelle.* » Cela est dû principalement à l'action conjointe des pouvoirs publics et de organismes privés : « *la création du Bureau Export de la Musique Française a été une initiative déterminante.* »

La musique et les réseaux numériques

Pourtant, malgré ces « succès à l'exportation », la ministre a indiqué que le « *défi présent est celui de l'essor de la musique sur les réseaux numériques. Cette mutation est à la fois technologique, sociétale et amène à des restructurations financières spectaculaires.* » « *L'Etat doit y jouer un rôle important d'impulsion voire de régulation. Le mouvement de concentration comporte toujours un risque potentiel pour les indépendants. Souvenons nous que Césaria Evora, Khaled, Laurent Garnier ou Louise Attaque ont été repérés, portés et produits par des indépendants. C'est la raison pour laquelle tout en étant tournés vers l'avenir nous devons trouver des solutions pour maintenir une distribution qui permette à l'essentiel de la production d'être mis au contact du public. J'ai demandé à la Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles de réunir une table ronde qui étudiera une série de mesures visant à redynamiser le secteur.* »

La progression des ventes du répertoire local sur le territoire national

Pour défendre la chanson française, « *il me semble que nous avons trouvé, avec le système des quotas, un bon système.* » « *Cela est fondamental lorsque l'on sait que pour sept français sur dix la radio reste le seul moyen d'accès à la musique. Cela confère à l'ensemble de la filière une vraie responsabilité et nous devons nous interroger sur la réduction des play list.* »

Sur le problème crucial du piratage enfin, Catherine Tasca a annoncé qu'avec ses collègues des ministères de l'industrie et de la recherche elle lancerait prochainement « *le Réseau pour l'innovation dans l'audiovisuel et le multimédia dont l'un des thèmes sera précisément le dispositif technique de lutte contre le piratage.* » « *Il nous faut également disposer, a-t-elle poursuivi, d'outils juridiques qui devront acquérir une portée de plus en plus internationale et, dans un premier temps, européenne. Nous disposerons avec la directive droits d'auteurs et droits voisins dans la société de l'information, d'un instrument d'harmonisation européenne. Le gouvernement français sera attaché à son application et à une transposition dans l'ensemble de l'Union européenne.* »



Catherine Tasca et Xavier Roy au MIDEM ©MPA/MIDEM 2001

LES VENTES DE DISQUES FRANÇAIS A L'ÉTRANGER EN 1999

Les bons résultats des ventes d'albums français à l'exportation ont été annoncés par la ministre

Les ventes d'albums à l'étranger ont représenté **34 millions d'unités** et ont généré un chiffre d'affaire global de **643 millions de francs**

Les chiffres qui sont ici présentés ont été calculés sur la base des déclarations des producteurs qui exportent.

Les ventes d'albums à l'étranger comportent trois éléments :

- les albums francophones directement vendus à l'étranger : ils représentent 22 % des unités vendues et 60 % des montants perçus

- les ventes de nouveautés via des sociétés affiliées (pour les multinationales) ou par le biais des licences concédées à des tiers : elles représentent 20 % des unités vendues et 24 % des montants perçus

- les royalties perçues sur les ventes de compilations : elles représentent 58 % des unités vendues et 14 % des montants perçus. Les chiffres comptabilisés sont les montants nets perçus, qu'il s'agisse d'un chiffre d'affaires ou de royalties.

Au total les ventes d'albums à l'étranger ont représenté en 1999 :

- 36 % de l'ensemble du nombre d'albums francophones vendus (France et étranger) et 23% du nombre total d'albums vendus tous répertoires confondus.

- 16 % de l'ensemble du chiffre d'affaires francophone (France et étranger) et 9 % du total du chiffre d'affaires tous répertoires confondus

- les exportations d'albums francophones ont été principalement vendues en Europe (78 %), en Amérique du Nord (10 %) et au Japon (6 %).

Donc, plus d'un tiers des albums francophones se vend à l'étranger, chiffre qui témoigne du succès et du dynamisme du répertoire français au-delà de nos frontières.

Source : Bureau export de la musique française

L'« ÉDUCATION ARTISTIQUE » DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

L'enseignement agricole, créé il y a 150 ans dans une France encore majoritairement rurale, se distingue par une forte identité et un dispositif éducatif original. Dès l'origine, une dimension culturelle a été intégrée au parcours de formation pour favoriser l'émergence de futurs acteurs du milieu rural. Une circulaire est venue renforcer ce dispositif : explications.

Une circulaire éducation artistique dans l'enseignement agricole

Conscients des enjeux socio-culturels liés à l'éducation artistique pour une véritable démocratisation culturelle, le ministère de l'Agriculture et le ministère de la Culture et de la Communication ont signé en août dernier une circulaire conjointe.

Elle fixe les axes prioritaires : développer l'éducation artistique au sein de l'enseignement agricole dans le cadre de la convention Culture/Agriculture et des projets d'établissements, se situer dans le cadre de l'ensemble des missions de l'enseignement agricole (formations, animation, coopération inter-

nationale et insertion), favoriser les partenariats avec les artistes, les associations et les collectivités territoriales, privilégier les lieux de pratique culturelle et artistique et former les personnels (qu'il s'agisse du personnel de l'enseignement agricole ou des porteurs de projets culturels en milieu rural).

La Délégation au Développement et à l'Action Territoriale (DDAT) associe, au sein du ministère de la Culture et de la Communication, la coordination de l'action des différents services en lien avec ceux du ministère de l'Agriculture.

Un réseau national, des réseaux régionaux

Pour favoriser la réflexion, de nouvelles formes d'échange et de mise en commun des compétences se sont avérées nécessaires ; des réseaux se sont tissés, favorisés par l'existence de la convention culture/agriculture. Au niveau national, le « réseau actions culturelles » permet de dégager des moyens et d'organiser des temps de rencontres, de débats, de formation.

La création de la revue *Champs Culturels* avec l'aide de la DDAT a permis de développer un outil de réflexion pertinent, moyen privilégié d'informations sur les actions dans les territoires.

Pour enrichir le dispositif, des réseaux régionaux se sont créés et font un travail important : Rur'Art en Poitou-Charentes, Champ'Art en Champagne-Ardenne, le CRARC en Aquitaine, sans oublier le réseau

Agrimage dont les missions consacrées à l'audiovisuel permettent la production de vidéo professionnelles mais aussi l'accompagnement aux projets et offre des modules de formation. L'Intranet est un forum d'idées, d'échanges d'initiatives, d'informations, au sein de la Conférence des Enseignants Socio-Culturels (ESC). Un site sur Internet actuellement en développement avec l'École Nationale de Formation Agronomique (ENFA) de Toulouse devrait prochainement compléter le dispositif.

L'on ne saurait conclure sans dire un mot de l'opération Patrimoine 2000.

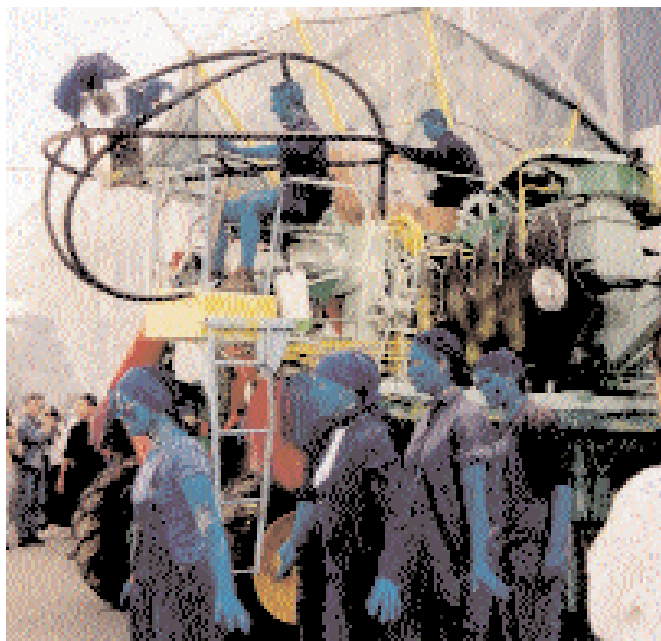
L'enseignement agricole est un véritable lieu de ressources pour le patrimoine rural tant au niveau de sa documentation que de son savoir faire en matière d'approche pédagogique du territoire : dans certaines régions, des lycées mènent avec les DRAC un travail minutieux et passionné d'inventaire du « petit patrimoine ».

Des évolutions s'imposent et des mutations sont en cours. L'enseignement agricole, par sa vision globale des territoires dont la dimension culturelle n'est plus aujourd'hui contestée, peut contribuer à une politique généreuse et démocratique de développement.

CONTACT :

Marie-Paule Sans-Chagrin
Délégation au développement et à l'action territoriale
2 rue Jean Lantier 75001 Paris
Tél : 01 40 15 78 58 Tcx : 01 40 15 78 18

La Vendangereuse, avec la compagnie Générisk Vapeur et les élèves du LPA de Bergerac, spectacle d'ouverture de la saison des lycéens, organisée par la région Aquitaine.



**UNE DISCIPLINE ORIGINALE :
L'ÉDUCATION
SOCIO-CULTURELLE**

Mise en place pour accompagner l'agriculture dans une phase de profonds changements, la culture est apparue comme le meilleur levier pour l'évolution rapide du monde rural, l'outil privilégié d'ouverture sur la modernité. L'éducation socio-culturelle a pour ambition une éducation à la dimension artistique. Il convient de souligner qu'il s'agit d'éducation et non d'enseignement : approche du sensible, développement de la créativité, de l'imagination, de l'esprit critique à travers un parcours personnel et singulier dans les domaines artistiques : théâtre, musique, danse, cinéma, une manière de confronter ses représentations du monde, de « regarder par dessus la haie ». Les ateliers de pratique artistique et les nombreuses actions culturelles menées dans le cadre des associations d'élèves présentes dans chaque établissement favorisent les projets de diffusion culturelle en direction du milieu rural. Un partenariat entre les ministères de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la Recherche, de la Culture, mais aussi les Collectivités territoriales et les Fédérations d'Éducation Populaire se développe pour assurer cette dimension culturelle.

LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE

Les établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricole sont largement représentés sur l'ensemble du territoire : 860 établissements d'enseignement, 30 établissements d'enseignement supérieur, soit 178 500 élèves et 11 870 étudiants. Il convient d'y ajouter environ 29 000 apprentis et 130 000 stagiaires en formation professionnelle.

**Circulaire interministérielle
du 3 août 2000 relative à l'édu-
cation artistique et culturelle
dans l'enseignement agricole**

Bulletin officiel du ministère de la Culture et de la Communication n° 120
<http://www.culture.gouv.fr/info-pratiques/bo/intro.htm>

**UNE CONVENTION
CULTURE-AGRICULTURE**

L'ouverture sur le monde de la création, la rencontre avec l'artiste, la question fondamentale du rôle de l'art, la médiation avec les œuvres, c'est sans aucun doute ce qu'a apporté de plus important le partenariat avec le ministère de la Culture. En effet, une convention nationale a été signée en 1984. Réactualisée en 1990, elle a permis de faire travailler ensemble au niveau régional, les enseignants d'éducation socio-culturelle et les DRAC. Depuis quelques années cette collaboration a permis d'inventer des formes nouvelles d'intervention en milieu rural, d'engager une réflexion sur les modes d'action et de construire des projets communs.

**LA REVUE « CHAMPS CULTURELS »**

Cette publication est distribuée à tous les établissements agricoles publics : elle est consultable dans les CDI des établissements.

Elle est aussi diffusée dans les DRAF, les DRAC, les DRJS, les missions culturelles des rectorats, les associations conventionnées par le ministère de l'agriculture. Elle n'est ni vendue ni diffusée par abonnement.

**PUBLICATION****L'officiel de la musique 2001**

La nouvelle édition de ce guide-annuaire des musiques actuelles s'enrichit d'un chapitre web qui recense environ 250 sites liés à l'activité musicale du pays. *L'officiel de la musique* conserve ses autres rubriques : artistes, spectacles, médias, services/image, studios... Il répertorie et classe les structures et les contacts au niveau national et régional.
IRMA Édition 290F (900 pages)

PUBLICATION

Toutes les adresses utiles de la photographie en France
La troisième édition de *Vous avez dit photographie*, enrichie de cent nouvelles adresses, est un indispensable outil de recherche pour les professionnels et les passionnés de la photographie. Ce guide répertorie les adresses utiles de la photo en France, et fournit tous les renseignements concernant l'organisation, le financement, la formation, la vente des photographies.
Vous avez dit photographie ?
Photodoc, la Documentation française, 118F.

CINÉMA**15^e Prix du livre Art & essai**

Sur proposition du jury du 15^e Prix du livre art et essai, présidé par la réalisatrice Patricia Mazuy, réuni mardi 5 décembre, Jean-Pierre Hoss, Directeur général du CNC, a désigné comme lauréats 2000 deux auteurs ex-aequo : Bill Krohn pour *Alfred Hitchcock au cinéma* aux éditions Cahiers du cinéma et Dominique Noguez pour son ouvrage *Éloge du cinéma expérimental* publié par l'éditeur Paris expérimental.

Le Prix du livre art et essai - Henri Ginet - du nom du fondateur du

mouvement *art et essai*, a été créé en 1987 et récompense à la fois un auteur et un éditeur. Rappelons qu'en 1999, le Prix Henri Ginet a récompensé l'ouvrage de Jean Douchet *Nouvelle Vague*, publié aux éditions Hazan / Cinémathèque française.

PUBLICATION**Saison culturelle 2000/2001**

Ce Guide présente les programmes de la saison 2000/2001 des établissements sous tutelle du ministère de la Culture ou subventionnés, ainsi que ceux des festivals et des expositions organisés en France d'octobre 2000 à juin 2001. Programmes également consultables sur les sites du ministère de la Culture
<http://www.culture.gouv.fr/>
<http://wap.culture.gouv.fr/>
3615 culture

« Saison culturelle 2000/2001 »

À se procurer par correspondance
60 F + 21 F de frais d'envoi
à l'Office central des Partenariats
49 rue Saint-Honoré 75001 Paris
Tél : 01 47 03 48 48

DROIT DE PRÊT : " UN PRÊT PAYÉ PLUTÔT QU'UN PRÊT PAYANT "

Rencontre de Catherine Tasca avec les élus et les professionnels du livre et de la lecture

Catherine Tasca a réuni, le mardi 19 décembre, des représentants d'associations d'élus et des professionnels concernés par le droit de prêt en bibliothèque. Elle leur a fait part de ses propositions sur cette question. Elles se fondent sur deux objectifs prioritaires : garantir le droit des auteurs à une rémunération équitable et renforcer les acquis d'une politique dynamique en matière de lecture publique.

« La question du droit de prêt m'est apparue comme un aspect très important de la réflexion globale à laquelle nous devons tous nous livrer sur la situation de la chaîne du livre », a constaté Catherine Tasca.

Rémunération des auteurs et lecture publique

Que faire, donc, pour satisfaire deux objectifs prioritaires qui semblent à première vue contradictoires ? « Mon premier objectif, a poursuivi la ministre, est de garantir le droit des auteurs à une rémunération équitable. Cette rémunération est essentiellement fondée sur les relations contractuelles qui lient les auteurs à leurs éditeurs. L'Europe nous a par ailleurs rappelés dès 1992 que les auteurs avaient un droit à rémunération sur les livres prêtés. »

Le second objectif de Catherine Tasca concerne la lecture publique : « ces vingt dernières années, la politique de notre pays dans le secteur du livre a été largement fondée sur un investissement très important dans des bibliothèques publiques, une implication

croissante des collectivités territoriales, des communes, des départements et, à présent, des structures intercommunales. « Forte de cette idée » qu'il est désormais nécessaire de concilier ces acquis, ses propositions privilégieront des solutions ne représentant pas d'entraves à l'accès de tous à la lecture. C'est ainsi que la formule du « prêt payé » a été préférée à celle du « prêt payant ».

" Un prêt payé plutôt qu'un prêt payant "

Le « prêt payant », a-t-elle expliqué, pèserait directement sur l'utilisateur alors que ce que je vous propose d'appeler, en raccourci, un « prêt payé », ferait reposer la charge de manière solidaire sur l'Etat et les collectivités locales qui, ensemble, conservent la responsabilité économique et politique du développement de la lecture publique. Ce qu'il faut absolument éviter, pour Catherine Tasca c'est « le prêt payant, synonyme de paiement à l'acte, et toute forme de tarification qui, devenant excessive, serait dissuasive. Faire peser la charge exclusive sur l'utilisateur aboutirait à remettre en cause la lecture publique. L'Etat prendra donc sa part de l'effort demandé au titre du droit de prêt. »

Renforcer les maillons faibles de la chaîne

Le système du « prêt payant »

doit également permettre de renforcer les maillons faibles de la chaîne. Au premier rang desquels se trouve la librairie.

« Les bibliothèques sont aujourd'hui conduites à s'approvisionner, selon les règles des marchés publics, à des rabais très élevés dont on sait qu'ils ont tendance à devenir plus importants à mesure que les collectivités accroissent leurs achats et entrent ainsi sous le régime des marchés publics. Ces rabais atteignent aujourd'hui 25 ou 30%, parfois davantage, ce qui se révèle beaucoup trop élevé pour la grande majorité des libraires qui sont obligés d'abandonner ces marchés. Il faut donc plafonner les rabais actuellement consentis aux collectivités publiques par la loi de 1981. Cet amendement permettrait de remettre les librairies dans le marché des approvisionnements des bibliothèques et de dégager pour elles des ressources supplémentaires dont une part alimenterait le financement du droit de prêt. »

Autre maillon faible, celui [...] des auteurs, notamment de ceux qui vivent de leur seule activité d'écrivain. « Connaissant le travail du Centre national du livre, je suis très consciente de la grande difficulté dans laquelle se trouvent nombre d'écrivains, dès lors qu'ils ont atteint l'âge de la retraite. J'ai mis à l'étude un système de financement

d'une retraite complémentaire qui pourrait améliorer sensiblement ces situations »

Le principe du versement de droits d'auteurs au titre du prêt des livres est également reconnu : « je propose qu'au moins la moitié de la ressource totale dégagée par le droit de prêt puisse aller de manière significative au droit d'auteur comme cela se pratique dans d'autres pays européens qui ont instauré ce droit de prêt. »

Un financement par l'Etat et les collectivités territoriales

L'Etat entend bien être partie prenante de ce prêt payé, aux côtés des collectivités territoriales : « l'Etat ne laissera pas les collectivités assumer seules cet effort nouveau. Des systèmes de compensation seront donc mis en place, globalement à hauteur de 50% des charges nouvelles pour les communes et les départements. Nous envisageons que ces compensations arrivent au travers de la dotation globale de décentralisation. J'ai demandé que ces moyens soient affectés au niveau des postes les plus sensibles du fonctionnement des bibliothèques, ceux du personnel et des acquisitions » a conclu Catherine Tasca.

DROIT DE PRÊT : LES PROPOSITIONS DE CATHERINE TASCA

Le droit de prêt serait mis en œuvre dans le cadre d'un système de « prêt payé » et non d'un prêt payant dont la charge pèserait sur l'utilisateur. Deux sources de financement seraient combinées : un « prêt payé » à l'achat des ouvrages, lié à un plafonnement des rabais pour les ventes de livres aux collectivités et un « prêt payé » forfaitaire calculé à partir des inscriptions en bibliothèques.

Les sommes perçues seraient gérées dans le cadre d'une gestion collective obligatoire. Elles serviraient à la rémunération des auteurs et des éditeurs et à la création d'un régime de retraite complémentaire dont les écrivains sont aujourd'hui dépourvus.

Les collectivités locales ayant à faire face aux charges nouvelles créées par ce dispositif, la ministre de la culture et de la communication a envisagé que l'Etat prenne à sa charge la moitié de ces charges.

Les objectifs défendus pour le règlement de la question du droit de prêt ont fait l'objet d'un large consensus de la part des élus et des professionnels. Ceux-ci ont été invités à faire part de leurs réactions sur les modalités de mise en œuvre de ce droit afin que la ministre de la culture et de la communication soit en mesure de présenter ses propositions au gouvernement avant la fin du premier semestre.

une expérience originale CINQ MUSÉES DE HAUTE-NORMANDIE S'ASSOCIENT POUR UN ÉTONNANT VOYAGE

Cinq musées de Haute-Normandie se sont associés pour proposer au public un étonnant voyage, en cinq étapes, sur le thème du miroir. À Rouen comme à Dieppe, à Bernay comme au Havre le public est au rendez-vous.

De plus en plus nombreux sont les musées à s'associer pour réaliser ensemble des manifestations susceptibles d'intéresser le plus large public possible, tout en facilitant la découverte du patrimoine régional. Un exemple, particulièrement réussi, celui des expositions consacrées au miroir, actuellement présentées dans cinq établissements de Haute-Normandie. L'opération, initiée par l'association des conservateurs de la région Haute-Normandie, permet de décliner le thème du miroir dans cinq lieux complémentaires.

Ainsi le visiteur peut-il, au gré de sa fantaisie, passer de la contemplation de miroirs romains ou étrusques (musée des Antiquités de Rouen) à celle de la coiffeuse de la reine Marie (château-musée de Dieppe), de celle des « roues magiques » prêtées par la Cinémathèque française (musée de Bernay) à celle de chefs-d'œuvres modernes et contemporains (musée des Beaux-Arts de Rouen) ou bien encore à celle des carnets de notes de Gustave Flaubert, véritables reflets de l'œuvre finale (musée Malraux au Havre).

Activement soutenue par le ministère de la Culture, la formule de mise en réseau a déjà séduit un large public.

D'OÙ EST VENUE L'IDÉE ?

L'idée d'organiser un ensemble d'expositions sur le thème du miroir a été proposée par le musée départemental des Antiquités de Rouen. Puis elle a été adoptée par la section fédérée des Conservateurs de Haute-Normandie : le thème n'avait jamais été traité et permettait une grande variété d'approches : des miroirs de l'Antiquité aux installations contemporaines...

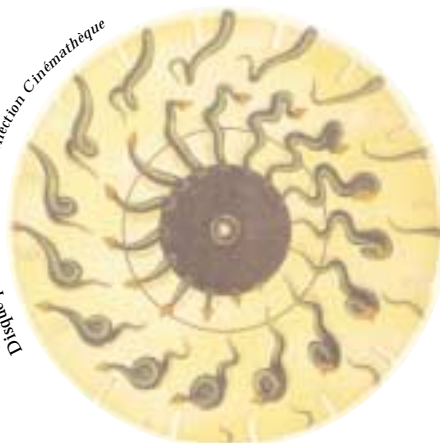
COMMENT LE TRAVAIL A-T-IL ÉTÉ RÉPARTI ?

Chaque musée est resté parfaitement libre d'organiser sa propre exposition, et a développé un point de vue spécifique couvrant une période déterminée. Mais les cinq établissements ont collaboré à l'organisation générale de l'opération et ont notamment assumé ensemble sa communication (une affiche générique présentant les cinq expositions + cinq affiches, une par musée, déclinées à partir d'une charte graphique commune).

COMMENT LE PUBLIC A-T-IL RÉAGI ?

Le public s'est montré particulièrement sensible à la diversité et à la complémentarité des cinq expositions : le dépliant commun (*5 expositions - 5 musées*) a été très demandé. Les événements culturels proposés en complément des expositions (concerts, spectacles de danse, cycles de films...) ont également rencontré un grand succès.

Catherine Tasca - collection Cinémathèque

**LES CINQ EXPOSITIONS****« Miroirs et reflets, de l'Antiquité à la Renaissance »**

Musée départemental des Antiquités de Rouen
>> jusqu'au 26 février 2001

« Le miroir, du XVII^e au XX^e siècle, regard et symbole »

Château-musée de Dieppe
>> jusqu'au 19 février 2001

« Jeux de miroirs, vues d'optique. Le miroir objet de divertissement : de l'image fixe au cinéma »

Musée municipal de Bernay
>> jusqu'au 9 janvier 2001

« En miroir ; hommage à Bouvard et Pécuchet »

Musée Malraux au Havre
>> jusqu'au 7 janvier 2001

« À travers le miroir, de Bonnard à Buren »

Musée des Beaux-Arts de Rouen
>> jusqu'au 21 janvier 2001
L'exposition a été reconnue « d'intérêt national » par le ministère de la Culture et de la Communication/Direction des musées de France et a bénéficié, à ce titre, d'un soutien exceptionnel de l'État.

XAVIER FRANCESCHI

Rencontre avec le directeur du Centre d'art contemporain de Brétigny

Après une formation de plasticien à l'École des Beaux-arts de Paris et un cycle d'études à l'Université de Paris I, Xavier Franceschi a été nommé, en 1991, responsable des arts plastiques à l'Espace Jules Verne, Centre d'art et de culture de Brétigny. A la suite de ce parcours atypique, et après avoir présenté de nombreux jeunes artistes maintenant reconnus sur la scène internationale, il vient d'inaugurer un nouveau lieu reconstruit et transformé, le Centre d'art contemporain de Brétigny, qui fait l'objet d'une convention avec l'Etat, la Délégation aux arts plastiques et la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France.

Lettre d'information : Dans quel contexte avez-vous pris la direction du Centre d'art et de culture de Brétigny?

Xavier Franceschi : Lorsque je suis arrivé à Brétigny, j'ai été confronté à un problème très simple: comment promouvoir la création contemporaine dans un lieu difficile et inadapté, au sein d'une structure pluridisciplinaire - ce qui laissait présager des difficultés de repère pour le public -, structure prenant place dans une ville très étendue, située en grande banlieue... Une véritable équation à plusieurs degrés. En même temps, il y avait d'importants aspects positifs: tout d'abord un contexte historique intéressant, Brétigny est l'une des premières villes de banlieue à avoir eu la volonté politique de mettre en place un vrai projet en art contemporain.

L.I. : Comment avez-vous développé le lieu?

X.F. : D'abord avec des artistes, pour beaucoup d'entre eux de ma génération, avec qui nous avons pu produire des pièces intéressantes, voire importantes dans le cadre du développement de leur démarche, à un moment où ils n'étaient pas encore véritablement reconnus. Ensuite avec un projet qui a pris en compte l'ensemble des caractéristiques inhérentes à la structure (les contraintes, bien sûr, mais aussi toutes les potentialités) et proposer des formules nouvelles, voire expérimentales, dans tous les domaines. Je pense que, pour présenter la création contemporaine, on se doit nécessairement d'être soi-même créatif, et bousculer sans cesse les cadres établis. C'est en ce sens que, par exemple, j'ai créé, en collaboration avec Francis Bentolila, le Club du Capitaine Pip, sorte de revue parlée sous forme de cabaret où les artistes sont invités à présenter leur travail ou à réaliser un projet spécifique au cours d'une soirée. L'autre axe fort du projet a été l'édition, et nous avons réalisé bon nombre de premières monographies (Ghada Amer, Patrick Corillon, Franck Scurti, Richard Fauguet...) et de véritables projets originaux avec notamment Michel Blazy, Maurizio Cattelan, Xavier Veilhan, l'Atelier van Lieshout...

L.I. : Pouvez-vous évoquer la restructuration et la réouverture du Centre?

X.F. : J'ai proposé un projet



Xavier Franceschi © D.R.

d'adaptation et d'extension du lieu existant, projet qui a été mis en place l'année dernière. Cette extension est l'un des aspects d'une restructuration complète - nouvelle équipe, nouveau fonctionnement - du lieu qui devient Centre d'art contemporain dans le cadre d'un conventionnement avec l'Etat. Pour la réouverture, j'ai organisé une exposition collective, *Be seeing you**, qui joue allègrement sur les notions d'installation et d'habitat, associant de manière étroite des œuvres existantes et de nouvelles productions. Parmi ces dernières, trois pièces ont été conçues pour rester au-delà du temps de l'exposition et s'inscrire définitivement dans le lieu: l'Annexe de l'Atelier van Lieshout, véritable "extension de l'extension", structure abritant un petit espace multimédia qui vient se greffer sur la nouvelle façade, un bureau d'accueil de Michel Aubry entouré d'une série de ses fameux tapis de guerre afghans, et *le Feu* de

Xavier Veilhan, une véritable cheminée pour ce lieu que j'ai voulu avant tout... chaleureux.

L.I. : Quels sont vos projets?

X.F. : Continuer. Continuer à développer des projets en étroite relation avec les artistes; parfaire ce Centre d'art qui vient de rouvrir... Dans l'immédiat: une exposition de Bruno Perramant, un peintre trop méconnu dont nous allons publier un important catalogue; puis bientôt Pierre Bismuth et Luc Deleu.

Renseignements :

Espace Jules Verne
rue Henri Douard
91220 Brétigny-sur-Orge
tél. : 01 60 85 20 85
fax : 01 60 85 20 90
mèl : cacbretigny@yahoo.fr